

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 24/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril à dix-huit heures et quinze minutes

Nombre de conseillers En exercice : 19 Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 mars 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire
Présents : 18
Votants : 19

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, CHALLIOL Marianne, CHAMOUX Sylvain, COUPEAU Stéphane, DEROUET Florence, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, JOUSSE Sylvain, LARQUET Tom, LEMAIRE Sandrine, MENARD Marie-Pierre, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, REMARS Jacky, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre

ABSENTS ET EXCUSÉS :
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme CHALLIOL Marianne est élue secrétaire de séance.

Délibération n°202604/01

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS

La commune est membre du syndicat intercommunal du Bocage Cénomans, qui regroupe les communes de Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-Le-Chétif, Trangé et Saint-Georges-Du-Bois. Le SIVOM du Bocage Cénomans exerce les compétences liées aux activités jeunesse, petite enfance et famille, ainsi qu'une compétence carte foot partagée uniquement entre Pruillé-Le-Chétif et Saint-Georges-Du-Bois.

Il convient de désigner 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués titulaires suivants :

- Monsieur BRETEAU Franck
- Madame ROBIN Murielle
- Madame MENARD Marie-Pierre

Est désigné délégué suppléant :

- Madame LEMAIRE Sandrine

Le secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Le Maire,

Franck BRETEAU

